



---

## Projets pilotes de développement régional : premières expériences

---

*L'entrée en vigueur de la Politique agricole 2007 offre de nouvelles perspectives aux milieux ruraux. Conformément à l'art. 93, al. 1, let. c, de la loi sur l'agriculture (LAgr), la Confédération peut accorder des contributions d'améliorations structurelles pour des projets de développement régional auxquels l'agriculture participe à titre prépondérant. Il n'existe cependant pas encore de dispositions d'exécution concernant ce nouvel instrument de promotion. En vue de leur élaboration, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a lancé, au Tessin (Brontallo) et en Valais (St-Martin), deux projets pilotes servant à expérimenter la réalisation de projets concrets. Les conventions-programmes entre la Confédération et les deux cantons ont été conclues en 2004 pour une durée de réalisation de quatre ans. Il conviendra maintenant d'élaborer les dispositions d'exécution compte tenu des connaissances acquises. Si les travaux avancent comme prévu, ces dispositions pourront entrer en vigueur dès 2007.*

### **Politique agricole 2007: nouvelle disposition pour le développement rural**

Au cours des délibérations sur la Politique agricole 2007, le Parlement a voté une nouvelle base légale (art. 93, al. 1, let. c, LAgr) qui permet dorénavant « le soutien de projets en faveur du développement régional et de la promotion des produits indigènes et régionaux ». En créant cette nouvelle mesure, le législateur a voulu renforcer l'orientation régionale de la politique agricole et permettre à l'agriculture de contribuer davantage au développement du milieu rural. Il a toutefois prévu une restriction : il doit s'agir de projets « auxquels l'agriculture participe à titre prépondérant ». Ce soutien implique un cofinancement par la Confédération et les cantons car, selon la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT), les améliorations structurelles restent une tâche commune de la Confédération et des cantons. La nouvelle disposition légale a cependant des points communs avec les instruments de promotion existants, à savoir la promotion des ventes (art. 12 LAgr), les mesures écologiques à caractère régional et la politique régionale.

Afin de régler les questions en suspens concernant les dispositions d'exécution à édicter par voie d'ordonnance, deux projets pilotes ont été lancés dans les cantons du Tessin et du Valais.

### **Partenariat avec conventions-programmes**

La conclusion de conventions-programmes souligne le fait qu'il s'agit d'un partenariat entre la Confédération et les cantons concernés. Ils élaborent les objectifs et les mesures à prendre de commun accord avec l'organe responsable, qui n'est toutefois pas partenaire. Le canton répond du respect des délais vis-à-vis de la Confédération et peut à cet effet conclure des accords avec l'organe responsable.

Le programme des deux projets pilotes se présente comme suit :

	<b>Brontallo, commune de Lavizzara TI</b>	<b>St. Martin, Val d'Hérens VS</b>
Parties contractantes	La Confédération suisse, représentée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), 3003 Berne	
	Le canton du Tessin, représenté par le Dipartimento delle finanze e dell'economia, Divisione dell'economia	Le canton du Valais, représenté par le Service de l'agriculture

	<b>Brontallo, commune de Lavizzara TI</b>	<b>St. Martin, Val d'Hérens VS</b>
Durée de validité	2004 – 2008	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accroître la valeur ajoutée dans l'agriculture ;</li> <li>- promouvoir l'agritourisme et la vente directe de produits indigènes et régionaux ;</li> <li>- maintenir le nombre d'habitants et créer des emplois ;</li> <li>- remettre en état, revaloriser et entretenir le paysage rural, augmenter la diversité des espèces ;</li> <li>- préserver le patrimoine culturel rural et le savoir paysan traditionnel ;</li> <li>- acquérir des expériences pour l'élaboration des dispositions d'exécution de l'art. 93, al. 1, let. c, de la loi sur l'agriculture.</li> </ul>	
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- concept de marketing</li> <li>- revitalisation de châtaigneraies</li> <li>- reconstruction d'un moulin à eau servant à la mouture de châtaignes</li> <li>- remise en état des vignobles en pergola</li> <li>- réfection de murs de pierres sèches sur les terrasses</li> <li>- transformation de bâtiments pour l'agritourisme</li> <li>- construction d'étables</li> <li>- construction d'installations de transport telles que chemins et téléphériques</li> <li>- assainissement de l'adduction d'eau</li> <li>- sentier d'information</li> </ul> <p>Le projet pilote de Brontallo est décrit en détail au dernier paragraphe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- structure de marketing commune avec locaux de réception et de vente</li> <li>- formation des acteurs</li> <li>- infrastructures permettant la reprise d'une exploitation appropriée des terres (réfection d'un bisse, installation d'irrigation, chemins d'exploitation, adduction d'eau et raccordement au réseau électrique)</li> <li>- bâtiments d'exploitation et d'habitation d'une nouvelle exploitation agricole</li> <li>- réparation d'anciens bâtiments d'habitation pour l'agritourisme</li> <li>- aménagement de trois centres d'agritourisme</li> <li>- chemins de raccordement et chemins thématiques</li> <li>- revalorisation des prairies sèches et des murs en pierres sèches</li> </ul>
Coûts / financement	<p>Frais donnant droit aux contributions: 5,5 millions de francs</p> <p>Contributions Confédération + canton 2/3</p> <p>Frais résiduels 1/3, financé par: les milieux directement concernés, la commune, le Fonds suisse pour le paysage, des collectes de fonds, des dons, des parrainages, etc.</p>	<p>Frais donnant droit aux contributions: 6,5 millions de francs</p> <p>Contributions Confédération + canton 2/3</p> <p>Frais résiduels 1/3, financé par: les milieux directement concernés, la commune, l'association des communes, l'organisation du tourisme, des particuliers, des organisations d'entraide, etc.</p>
Controlling, évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan intermédiaire annuel établi par les organes responsables, le canton et la Confédération ;</li> <li>- application d'indicateurs mesurables pour vérifier la réalisation des objectifs ;</li> <li>- vérification de la réalisation intégrale des mesures ;</li> <li>- rapport d'évaluation final rédigé par le canton.</li> </ul>	

## Intégration des expériences acquises dans la Politique agricole 2011

Lors des délibérations sur la Politique agricole 2007, le Parlement a précisé que les projets de développement régional visés à l'art. 93, al. 1, let. c, LAgr devraient aussi servir à soutenir des mesures d'infrastructure. Cette approche est identique à celle que l'UE a adoptée pour la Politique agricole commune (PAC) et qui prévoit un « deuxième pilier » consacré au soutien de programmes d'infrastructure de grande envergure servant à promouvoir le milieu rural, tels que la rénovation de villages en Allemagne et en Autriche. Les dispositions d'exécution seront par conséquent édictées dans l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS), dont les dispositions générales s'appliqueront ainsi également à ce nouveau type de projet.

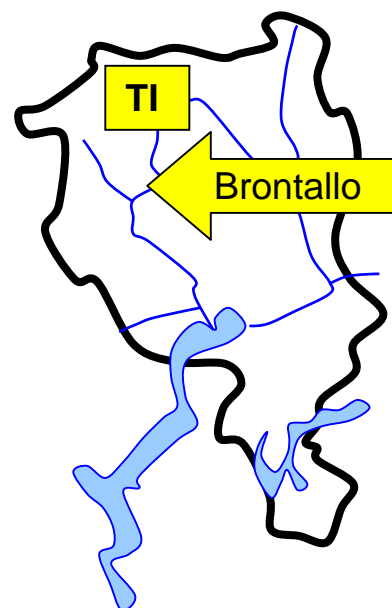
Voici, en bref, un premier bilan des connaissances acquises dans les deux projets pilotes :

1. Il est prioritaire d'augmenter la valeur ajoutée dans l'agriculture. La collaboration entre le secteur agricole et les autres secteurs joue un rôle clé à cet égard. Comme dans le cas des améliorations intégrales, les aspects d'intérêt public doivent être pris en compte. Il importe d'harmoniser les objectifs des projets avec les concepts du développement régional.
2. Un projet a toutes les chances de réussir lorsque l'initiative en a été prise dans la région. Le financement est assuré par des fonds publics alloués par la Confédération et le canton, mais les coûts restants sont à la charge d'un organisme local qui voit ainsi sa responsabilité engagée.
3. Les mesures sélectionnées en fonction du projet doivent garantir un taux élevé d'objectifs atteints. Lors de la réalisation de tels projets, il convient de donner la priorité aux mesures classiques d'améliorations structurelles dans le domaine des constructions rurales et dans le génie civil. Un concept de marketing bien pensé revêt d'une importance primordiale.
4. La participation de l'agriculture aux projets de développement régional est considérée comme prépondérante dans les conditions suivantes :
  - la moitié au moins de l'offre (produits, prestations de services) provient de la région et est d'origine agricole, ou
  - la moitié au moins des prestations de travail nécessaires à l'offre sont fournies par des exploitants agricoles ou leurs familles, ou
  - les membres de l'organisme responsable sont majoritairement des exploitants agricoles et ils détiennent la majorité des voix.
5. L'offre envisagée (produits, prestations de services) doit être ciblée en fonction des opportunités du marché et harmonisée au niveau régional. Il importe de mettre en évidence le potentiel de plus-value au moyen d'une planification appropriée (business plan) et d'un controlling utilisant des indicateurs mesurables pour les aspects publics et privés. Les analyses du marché indispensables et les examens préalables seront effectués dans le cadre d'un coaching. En outre, il convient de prouver que le financement du projet et la charge en résultant sont supportables.
6. Les différentes parties en présence doivent discuter et négocier entre elles les objectifs, les mesures et les modalités du projet. Une convention-programme (contrat de droit public) conclue entre la Confédération et le canton sert de base légale pour la mise en œuvre de ces projets. L'organisme responsable du projet (prestataire) est associé aux négociations.
7. La contribution fédérale est allouée sous la forme d'un montant forfaitaire pour l'ensemble du projet, ce qui incite les intéressés à faire des économies et à trouver des solutions innovantes. Le montant forfaitaire peut être calculé selon les principes déjà applicables aux améliorations structurelles et il implique une participation financière du canton.

Ces conclusions seront déterminantes dans l'élaboration des dispositions d'exécution. L'ordonnance remaniée entrera vraisemblablement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ci-après, nous présentons plus en détail le projet pilote réalisé à Brontallo.

### Projet pilote Brontallo: idées pour le développement d'un village tessinois particulier

Brontallo est un petit village tessinois typique, pittoresque et intact. Situé au fond du Val Maggia à une altitude de 720 m, il est bâti sur une terrasse exposée au sud et abritée par des rochers qui conservent la chaleur. Ce village, inscrit à l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), est entouré de châtaigneraies, de vignobles en pergola, de prairies et de pâturages. Au fond de la vallée, la Maggia se faufile dans les rochers et les étendues gravelées pour former des affouillements d'un bleu foncé que l'on appelle « pozzetti ». Un de ces « pozzetti » est bien connu pour les sauts téméraires des amateurs du plongeon de falaise, qui y organisent périodiquement des championnats du monde, comme par exemple à Acapulco au Mexique.



Championnat du monde de plongeon de falaise dans la Maggia

Comme tous les villages des régions périphériques du Tessin, Brontallo a connu deux vagues d'exode, la première au 19<sup>e</sup> siècle vers des pays lointains d'outre-mer, la deuxième au milieu du 20<sup>e</sup> siècle vers les villes du canton. Contrairement aux autres villages du Val Maggia, la population de Brontallo est toutefois restée stable depuis 25 ans. Il y a peu d'emplois dans le village même. Douze personnes sont occupées dans le secteur primaire. Cinq exploitations agricoles gardent un effectif de 350 chèvres et moutons et quelques génisses. Une grande partie de la population active fait quotidiennement la navette entre le village et Locarno ou Ascona. En 2004, Brontallo a fusionné avec cinq autres fractions pour former la nouvelle commune de Lavizzara. Le village compte aujourd'hui 63 habitants, dont 16 enfants ; la structure d'âge est donc réjouissante et offre de bonnes perspectives.

Les raisons énumérées ci-après ont déterminé le choix de Brontallo pour la réalisation d'un projet pilote au titre de soutien du développement régional et de promotion de produits indigènes et régionaux.

- Ces dix dernières années, de nombreuses mesures y ont été prises : nettoyage de prairies et de pâturages embroussaillés, réparation du four à pain commun (utilisé le jour de jeûne), de la fontaine et de la place à lessive, rénovation de l'oratoire S. Antonio, reconstruction de bâtiments typiques dans le village et aux alpages ;

- la présence d'éléments culturels et paysagers précieux, tels que le pont romain, l'église paroissiale, le moulin à eau partiellement préservé servant à la mouture des châtaignes, les châtaigneraies, les terrasses de vignobles en pergola, les prairies sèches, l'église construite par Mario Botta à proximité (Mogno) ;
- la persévérance dont font preuve depuis assez longtemps des promoteurs pleins d'idées.

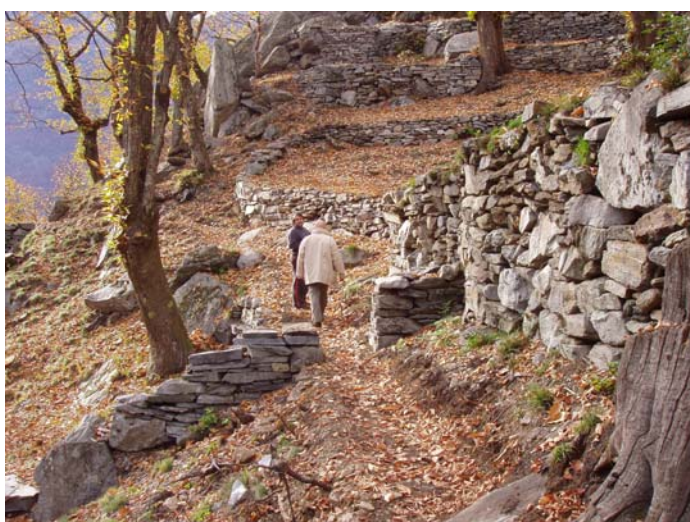
L'accroissement de la valeur ajoutée dans l'agriculture doit permettre de préserver et de créer des emplois. Le marketing professionnel, quant à lui, sert à promouvoir l'agritourisme et la vente directe de produits provenant de Brontallo et du Tessin. Les particularités culturelles et paysagères, de même que la proximité du centre touristique Locarno / Ascona offrent de bonnes conditions.

Le canton et la Confédération ont établi un programme pour une durée de quatre ans, qui comprend les concepts et mesures suivants :

Concept châtaigneraies:

- revitalisation des châtaigneraies délaissées, à savoir nettoyage du sous-bois, taille correcte des arbres et plantation d'arbres. Greffage de nouvelles variétés plus rentables en vue de la production de châtaignes et réaménagement de surfaces pacagères.

Brontallo,  
un village tessinois  
pittoresque avec des  
châtaigneraies



Châtaigneraie  
revitalisée avec  
murs en pierres  
sèches et sentier  
didactique prévu

- Restructuration des „Gràà“ servant à sécher les châtaignes. A cette fin, le maître d’ouvrage (Fondazione monti e paesaggio, ci-après FMP) a établi, avec les propriétaires fonciers, des droits de superficie de 30 ans inscrits au registre foncier. Les Gràà sont de petites constructions en pierre comportant deux niveaux. En automne, la partie supérieure est remplie des châtaignes récoltées ; au niveau inférieur, un feu brûle pendant plusieurs jours. La chaleur et la fumée font sécher les châtaignes qui peuvent ainsi être conservées durant tout l’hiver.
- Réparation du moulin servant à la mouture des châtaignes pour la production de farine, qui est utilisée pour la fabrication du pain typique, cuit dans le four du village.

Concept vignobles:

- remise en état des vignobles en pergola pour la production de raisins adaptés à la typologie et à l’altitude ;
- réparation des murs en pierres sèches menacés d’effondrement ;
- aménagement de la cave pour la vinification et la vente du vin.



Vignoble en pente près du village, protégé par des rochers qui conservent la chaleur

Remise en état des murs en pierres sèches et des vignobles en pergola typiques de Brontallo



#### Concept laitier :

- construction de deux étables destinées à loger 24 unités de gros bétail (UGB) caprines et 6 UGB bovines, 14 UGB caprines pour la production de formaggini (petits fromages de chèvre) et pour l'élevage de chèvres et de veaux (1 vache laitière = 1,0 UGB, 1 chèvre traite = 0,2 UGB, 1 génisse = 0,5 UGB) ;
- nettoyage des prairies et pâturages en friche pour créer des surfaces herbagères.

#### Concept de desserte :

- construction d'une piste pour petits véhicules agricoles menant de la zone Sgèrbi, où sera implantée une des nouvelles étables, à la grande zone agricole de Scinghiöra qui comprend les seules surfaces un peu moins raides ;
- amélioration et reprofilage de chemins pédestres pour relier les zones caractéristiques que sont les vignobles, les châtaigneraies, les Monti et les alpages ;
- construction d'un téléphérique ou d'une piste pour le transport des produits laitiers de l'alpage Spulüi à Scinghiöra ;
- remise en état des murs de pierres sèches menacés d'effondrement le long des chemins ;
- pose d'un câble de 16 kVolt pour l'alimentation en électricité des zones Sgèrbi et Scinghiöra.

#### Concept hydraulique :

- construction d'un réservoir de 100 m<sup>3</sup> pour le stockage d'eau potable et réserve d'incendie ;
- pose d'une conduite de distribution pour l'irrigation des vignobles.

#### Concept d'agritourisme :

- réfection de quelques bâtiments typiques vétustes sur le Monte Scinghiöra, dont deux devront être réservés à des fins agritouristiques ;
- réparation d'une « caverna » dans le vignoble pour des dégustations ;



Une étable sera transformée en cave à vin et local pour la vente de produits tessinois typiques



- vente de produits typiques provenant de Brontallo et du Tessin dans un nouveau magasin, sur des marchés et par Internet ;
- aménagement, pour l'agritourisme, d'un rustico au centre de Brontallo.

Concept de marketing :

- dans divers médias : informations sur les mesures prises en vue de revaloriser la région de Brontallo et de promouvoir les produits régionaux, ainsi que sur les possibilités d'alimentation et d'hébergement ;
- création d'un site Internet décrivant les particularités de la région de Brontallo avec son offre de visites, d'excursions, de produits locaux et ses possibilités d'alimentation et d'hébergement (cf. [www.brontallo.com](http://www.brontallo.com), en préparation) ;
- panneau et poteau indicateur montrant tous les tronçons de chemins et liens entre les divers endroits ; aménagement d'un sentier didactique ;
- collaboration avec le bureau du tourisme du canton du Tessin et du Val Maggia pour coordonner les campagnes publicitaires ; exploitation des synergies avec les projets « Regioplus » en cours dans le canton du Tessin (cf. . [www.regioplus.ch](http://www.regioplus.ch)).
- dépliant pouvant être distribué sur les marchés et aux manifestations pour faire connaître les particularités de Brontallo et les produits régionaux ;
- séances d'information pour la population et les médias.

A fin 2005, les travaux en étaient à un bon tiers. Le déroulement du projet et l'assiduité de toutes les personnes concernées, de même que l'écho multiple et positif dans les médias font croire au succès. Les travaux effectués dans les châtaigneraies et les vignobles en pergola, ainsi que les constructions d'étables, le marketing, etc. sont de haute qualité.

En 2005, le projet s'est vu décerner le prix principal du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), qui est doté de 9'500 francs. Ce prix est destiné à des projets « qui contribuent à la création d'emplois et permettent une utilisation modérée des ressources naturelles dans la région de montagne ».

Il est prévu de lancer l'agritourisme et les excursions guidées dans le courant de 2006, afin de faire connaître Brontallo, ainsi que ses projets et ses produits, aussitôt que possible à un plus large public. Quant aux produits typiques provenant de Brontallo et du Tessin, ils seront vendus dans le nouveau magasin, sur des marchés et par Internet. Lorsque débiteront ces activités, le sentier didactique et le restaurant devraient également être prêts pour la visite de groupes.

René Weber, Section Améliorations foncières, tél. 031 322 26 56  
e-mail : [rene.weber@blw.admin.ch](mailto:rene.weber@blw.admin.ch)

Pour de plus amples informations sur le projet pilote cf. [www.brontallo.com](http://www.brontallo.com).